

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bioéconomie : le CIC participe au séminaire organisé par FranceAgriMer, dans le prolongement de sa 48^e session

Pour la première fois depuis sa création en 1949, la France a accueilli la 48^e session du Conseil international des céréales (CIC), qui s'est tenue le 4 décembre à Paris à la Maison de la Francophonie.

Dans le prolongement de cette session, les délégués venus d'une soixantaine de pays membres du CIC ont participé le 5 décembre à Reims à un séminaire sur la bioéconomie, co-organisé par FranceAgriMer et Intercéréales, avec l'appui d'ARD, entreprise spécialisée dans la recherche et le développement dans les domaines des biotechnologies industrielles, du fractionnement et de la chimie du végétal, afin de découvrir les stratégies des acteurs privés en ce domaine et les outils de politiques publiques développés en France et à travers le monde.

La matinée, introduite par Christine Avelin, directrice générale de FranceAgriMer, accueillie par Philippe Mangin, vice-président de la Région Grand Est en charge de la bioéconomie, de l'agroalimentaire et des bioénergies, a été consacrée aux stratégies d'acteurs économiques français (Usipa, Vivescia, Protéines France, pôle de compétitivité IAR – Industrie Agro Ressources) et étrangers (Canada, Russie), ainsi qu'à la présentation du plan stratégique de la filière céréalière par Jean-François Loiseau, Président d'Intercéréales.

Le séminaire s'est achevé par la visite de la bioraffinerie de Pomacle-Bazancourt opérée par Vivescia, Cristal Union et ADM-Chamtor.

Qu'est-ce que la bioéconomie ?

« La bioéconomie est un concept nouveau pour des pratiques parfois ancestrales de valorisation du blé pour l'alimentation mais aussi de la paille... », a rappelé Christine Avelin, directrice générale de FranceAgriMer en préambule.

La bioéconomie désigne toutes les activités qui visent à valoriser la plante entière de façon rentable et durable dans l'alimentation humaine, l'alimentation animale, la fabrication de produits biosourcés, la chimie du végétal, les bioénergies, et plus particulièrement l'ensemble des activités de production, d'utilisation et de transformation des bioressources (ou biomasse), c'est-à-dire des matières d'origine biologique renouvelables, à l'exclusion des matières fossilisées.

Dans le secteur céréalier, l'amidonnerie a montré la voie, en investissant dans ce domaine depuis plusieurs années. Elle a été rejointe depuis par d'autres acteurs de la filière et Intercéréales a intégré la bioéconomie dans les orientations de son plan filières :

http://www.intercereales.com/wp-content/uploads/2018/05/PTF_quadriptyque_BD.pdf

Une stratégie nationale de la bioéconomie

Le séminaire organisé pour les différents pays membres du CIC a permis de rappeler qu'en 2015, la France a élaboré une stratégie nationale de la bioéconomie, fruit d'une co-construction entre pouvoirs publics et acteurs des filières de l'amont à l'aval, dans un contexte national de préparation de la COP 21 sur le climat.

La France a fait le choix stratégique d'encourager et de soutenir le développement d'une bioéconomie durable autour des grands enjeux suivants :

1. Produire durablement des bioressources pour répondre aux besoins de l'ensemble des chaînes de valeur de la bioéconomie.
2. Accompagner la transition vers une industrie biosourcée performante, innovante et durable, notamment en développant des systèmes de transformation industriels efficaces, de type bioraffinerie.
3. Innover pour une bioéconomie performante.
4. Faire des produits de la bioéconomie des réalités de marché.
5. Garantir une bioéconomie durable.
6. Bâtir le dialogue avec la société pour une bioéconomie partagée.

Cette stratégie a été déclinée en un plan d'action bioéconomie 2018-2020, annoncé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation lors du dernier Salon International de l'Agriculture.

<http://agriculture.gouv.fr/la-bioeconomie-des-projets-foisonnants>

FranceAgriMer impliqué pour appuyer la mise en œuvre de cette stratégie

Le séminaire a aussi permis d'informer les participants sur l'implication de FranceAgriMer dans ce domaine. Ainsi, FranceAgriMer s'est notamment vu confier la mission de développer, alimenter et améliorer la visibilité de l'Observatoire National des Ressources en Biomasse, destiné à l'évaluation des ressources et des usages de la biomasse sur le territoire national, et dont les études sont publiées sur le site de FranceAgriMer.

[http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Archives/2016/L-observatoire-de-la-biomasse-evaluation-des-ressources-disponibles-en-France-edition-decembre-2016/\(language\)/fre-FR](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Archives/2016/L-observatoire-de-la-biomasse-evaluation-des-ressources-disponibles-en-France-edition-decembre-2016/(language)/fre-FR)

Le Conseil international des céréales (CIC) est une organisation intergouvernementale chargée de favoriser la coopération internationale en matière d'échanges de céréales, de promouvoir l'essor, l'ouverture et l'équité dans le secteur des céréales, de contribuer à la stabilité du marché des céréales et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale. Son action principale est d'œuvrer à la transparence des marchés de céréales à l'échelle mondiale. Le CIC établit, sur la base des informations transmises par les États membres, les prévisions de récolte à l'échelle mondiale, ainsi que les prévisions de bilan d'utilisation des différentes céréales et du soja. Il constitue un outil d'anticipation des flux à l'échelle de la planète.

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 25 38

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr